



POLITIQUE INSTITUTIONNELLE

D'INTERNATIONALISATION

Adoptée par le conseil d'administration le 24 avril 2007

Préambule

“... Il est nécessaire de constituer et d’instaurer une nouvelle proposition d’éducation “efficace et contemporaine”, pour faire face aux problèmes actuels d’une société mondialisée, interdépendante, compétitive et en constante mutation... Une partie essentielle des tâches de l’enseignement supérieur est de se lier étroitement à sa communauté locale, régionale et nationale et, à partir de cet enracinement, s’ouvrir au monde avec une vision universelle pour former des “citoyens du monde” capables de s’engager dans la problématique globale, d’apprécier et valoriser la diversité culturelle comme source d’enrichissement du patrimoine de l’humanité...”

(C.Tuennermann, UNESCO, 1998)

Chapitre 1 : Historique

Depuis les années 1970 et ce, jusqu’en 1986, quelques enseignants du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu ont pris part, à titre individuel, à différents projets de coopération internationale, notamment au Maroc, en Guinée et au Bénin. Déjà à cette époque, des stages d’étudiants sont organisés aux États-Unis et en Amérique centrale par quelques enseignants.

En 1986, le Service de la Coopération internationale (SCI) est créé avec mandat de développer un secteur international autofinancé, de développer des compétences locales en coopération internationale et de favoriser la participation du personnel, des étudiantes et des étudiants au développement international. Depuis sa création, le SCI a développé et géré des projets majeurs au Gabon, en Algérie, au Rwanda, en Tunisie, en Côte d’Ivoire et au Canada, et a impliqué plusieurs ressources du collège dans des tâches de gestion de projet, d’assistance technique et de soutien.

Parallèlement, plusieurs départements d’enseignement ont développé au fil des ans la pratique des stages d’études en recevant des stagiaires de France et en organisant des stages à l’étranger pour les étudiantes et les étudiants. De plus, le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu accueille depuis le début des années 1990 des étudiants étrangers d’Afrique et d’Europe dans ses programmes réguliers, aussi bien préuniversitaires que techniques.

Plus près d’aujourd’hui, le Plan stratégique 2005-2010 confirme l’internationalisation comme une de ses orientations : « Dans la perspective d’accentuer son internationalisation, le Cégep entend poursuivre et diversifier ses activités de coopération internationale, consolider sa présence et son leadership sur la scène internationale, accroître ses activités d’internationalisation des programmes et de mobilité étudiante et ainsi s’assurer de retombées sur la vie collégiale. »

Par la présente politique, le Cégep affirme sa volonté de poursuivre son internationalisation en se donnant des principes et des objectifs convergents qui vont lui permettre d'étendre à tous les secteurs d'activités son engagement d'intervention sur les plans multiculturel et international.

La politique précise les principes et les axes d'intervention que le Cégep entend poursuivre ainsi que les actions qu'il veut privilégier, tout en posant les conditions qui assureront la réussite de la mise en place de ces actions.

Chapitre 2 : But de la politique

Le but de la politique est de donner à tous les membres de la communauté cégépienne un cadre de référence clair et facilitant qui permettra à chacun d'être mieux informé des réalités internationales, de s'impliquer et de poser des actions à caractère international dans le respect des principes énoncés.

Chapitre 3 : Principes

La politique d'internationalisation s'appuie sur les principes suivants :

- 3.1. Dans un univers de globalisation accélérée des marchés, il est important que la formation vise à préparer les étudiants à devenir de véritables citoyens du monde.
- 3.2. L'internationalisation concerne l'ensemble des membres de la communauté immédiate du Cégep. Elle vise à leur permettre de découvrir de nouvelles réalités internationales et de multiplier les contacts avec les autres cultures.
- 3.3. L'internationalisation du Cégep doit miser sur les forces et les acquis que ce dernier a su développer au fil des années dans ses services, ses départements et ses programmes, et les utiliser pour le guider dans l'implantation de la nouvelle politique.

Chapitre 4 : Axes d'intervention

Les axes d'intervention de la politique s'inspirent de la Stratégie du ministère de l'Éducation du Québec en matière d'internationalisation de l'éducation québécoise rendue publique à l'automne 2002. Ils concernent les trois domaines suivants :

- 4.1. Éducation et formation

Afin de former des citoyens et citoyennes capables d'évoluer de manière responsable dans un monde et un marché du travail globalisés, le Cégep entend :

- favoriser des ententes de partenariat avec des établissements étrangers;
- favoriser l'intégration d'une dimension internationale dans les programmes d'études et de formation;
- explorer la possibilité d'offrir de nouveaux programmes de formation à caractère international;
- faire la promotion des activités et des projets internationaux des étudiantes et des étudiants;
- favoriser l'implication et le perfectionnement des membres de son personnel dans des activités d'internationalisation de la formation.

4.2. Mobilité des étudiantes et des étudiants et du personnel

Afin d'assurer un développement structuré d'actions permettant la mobilité des personnes, des savoirs et des compétences dans un contexte de partenariat et de réciprocité, le Cégep entend :

- favoriser pour ses étudiants la poursuite à l'étranger de stages d'études et d'activités à caractère international en lien direct avec la formation;
- favoriser le recrutement d'étudiants en provenance d'autres provinces canadiennes et d'autres pays et mettre en place une structure appropriée d'accueil et d'encadrement;
- créer des conditions favorables aux échanges d'enseignants ainsi qu'aux expériences et aux stages de travail à l'étranger pour son personnel.

4.3. Gestion de projets internationaux et rayonnement

Afin d'assurer son rayonnement sur la scène internationale et de préserver le dynamisme de ses activités internationales, le Cégep entend :

- promouvoir l'exportation de son savoir-faire en matière d'éducation et de formation;
- développer et mettre en œuvre, au Canada et à l'étranger, des projets internationaux dans ses domaines de compétences et y encourager la participation des membres de son personnel;
- explorer de nouveaux créneaux d'activités internationales, notamment les partenariats, afin d'offrir des formations à l'étranger;
- assurer une présence active du Cégep, aussi souvent que nécessaire, auprès de milieux et d'instances qui opèrent sur la scène internationale.

Chapitre 5 : Mise en œuvre et modes de fonctionnement

5.1. La coordination des activités

Afin d'assurer la promotion et la coordination à l'interne, de gérer efficacement l'interface des services, de permettre au plus grand nombre possible d'intervenants de s'impliquer dans l'internationalisation et de veiller à l'efficacité de la démarche et à la synergie des efforts, un comité interservices de coordination sera mis en place.

5.2. Le financement des activités

De façon générale, chacune des activités en matière d'internationalisation devrait bénéficier de ses propres sources de financement (programmes gouvernementaux, fondations, campagnes de financement, etc.).

Cependant, afin d'inciter les membres de son personnel à générer et à réaliser des activités et des projets internationaux, le Cégep pourra créer un mécanisme de soutien logistique et financier.